

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Décision du 27 juin 2025 portant désignation de l'administrateur provisoire du Groupe hospitalier Sud Ardennes

NOR : TSSH2530339S

Le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2025-0511 du 27 juin 2025 de l'Agence régionale de santé Grand Est portant mise sous administration provisoire du Groupe hospitalier Sud Ardennes,

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Christophe KASSEL, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du Groupe hospitalier Sud Ardennes à compter du 30 juin 2025 pour une durée de six mois renouvelables.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur du Groupe hospitalier Sud Ardennes sont assurées par Monsieur Christophe KASSEL. Pendant cette même période, le directoire de l'établissement est suspendu.

Article 3

La présente décision est notifiée à l'administrateur provisoire désigné. Elle est transmise pour information au président du conseil de surveillance du Groupe hospitalier Sud Ardennes, ainsi qu'au directeur de l'Agence régionale de santé Grand Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 27 juin 2025.

Pour le ministre et par délégation,
La directrice générale de l'offre de soins,
Marie DAUDÉ